

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 3 décembre 2018 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absente :

Madame Brigitte Minier, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2018.
2. Questions de l'assistance.
3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
4. Dépôt du registre public des déclarations des avantages reçus - Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.
5. Procès-verbaux des séances ordinaire du 5 novembre 2018 et extraordinaire du 7 novembre 2018.
6. Bordereaux des comptes à payer 2018-12-A, 2018-12-B, 2018-12-C, 2018-12-D et rapport sur les dépenses autorisées.
7. Rapport des ressources humaines 2018-11.
8. Adjudication de l'émission d'obligations au montant de 8 068 000,00 \$ - Accusé de réception.
9. Directive de changement 08 relativement au contrat ING 2018-01 - Réfection d'infrastructures urbaines, rue Campbell, pour des murets de soutènement.
10. Prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.
11. Prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.
12. Demande d'aide financière – Soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre – volet 1.

13. Demande d'aide financière – Soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre – volet 2
14. Demande d'aide financière à la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Paroisse St-Hilaire.
15. Demande d'aide financière à la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Le Grain d'Sel.
16. Demande d'aide financière à la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Centre de femmes L'Essentielle.
17. Demande d'aide financière à la Ville de Mont-Saint-Hilaire - L'Arche Beloeil.
18. Demande d'aide financière à la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire.
19. Nomination du directeur par intérim au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
20. Nomination au poste de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics.
21. Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac.
22. Acquisition de licences Windows Server 2016 de Microsoft - création d'une enveloppe budgétaire.
23. Autorisation au directeur général - Signature d'une transaction-quittance.
24. Adhésion au Regroupement des récupérateurs et des recycleurs des matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ).
25. Acquisition de rues et servitudes de divers projets domiciliaires situés dans le Boisé ensoleillé.
26. Prise en charge des opérations du Service de sécurité incendie par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.
27. Transfert des ressources du Service de sécurité incendie à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.
28. Dénonciation d'ententes intermunicipales en matière de sécurité incendie.
29. Renouvellement de mandat d'un membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
30. Appui à la Ville d'Otterburn Park concernant l'installation d'une tour par la compagnie de télécommunications Telus.
31. Appui aux Cercles de Fermières du Québec.
32. Délégation pour une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités.
33. Convention type relative aux bouches d'incendie privées et autorisation de signature.
34. Politique de service au citoyen - Adoption.

35. Projet d'entente pour faciliter le rabais aux citoyens de Mont-Saint-Hilaire lors de l'achat de la passe annuelle à la Réserve naturelle Gault.
36. Comptes rendus des rencontres no 29 du 11 octobre 2018 et no 30 du 25 octobre 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
37. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 novembre 2018 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
38. Appui à la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.
39. Signature de la déclaration de principes de l'Alliance ARIANE pour une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
40. Sollicitation pour encourager les citoyens, les élus, les employés et les parties prenantes à signer le pacte pour la transition.
41. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 novembre 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
42. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2018-120, 2018-111, 2018-110, 2018-112, 2018-113, 2018-114, 2018-115, 2018-116, 2018-117, 2018-118 et 2018-119.
43. Demande de dérogation mineure 2018-09 relative au lot 1 816 768 au cadastre du Québec (rue Rimbaud).
44. Demande de dérogation mineure 2018-10 relative au 657, rue Doyle.
45. Demande à portée collective par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu - Îlots déstructurés résidentiels de Mont-Saint-Hilaire.
46. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aménagement d'un logement bigénération détaché et la transformation d'une cidrerie existante en logement principal sur la propriété sise au 1074, chemin de la Montagne.
47. Dépôt du certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 1265 - Honoraires professionnels dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la Gare.
48. Octroi du contrat BA18-06 relativement à la fourniture de produits d'entretien ménager.
49. Octroi du contrat SJ 2018-01 relativement à des services d'agents de stationnement.
50. Questions de l'assistance.
51. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2018 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

...Monsieur le maire ouvre la séance.

2018-434

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 3 décembre 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner

Départ du directeur général - remplacement
Projet de développement du centre-ville

...DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées.

Le conseil prend acte.

...DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES AVANTAGES REÇUS

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose l'extrait du registre public des déclarations des avantages reçus par les membres du conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

Le conseil prend acte.

2018-435

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018 ET EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 5 novembre 2018 et extraordinaire du 7 novembre 2018 soient et sont approuvés par ce conseil.

2018-436

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2018-12-A, 2018-12-B, 2018-12-C, 2018-12-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2018-12-A, au montant de 11 433 360,64 \$, numéro 2018-12-B, au montant de 2 818,50 \$, numéro 2018-12-C, au montant de 523 686,55 \$, numéro 2018-12-D, au montant de 761 274,94 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2018-12, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 29 novembre 2018, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 1^{er} novembre au 28 novembre 2018.

2018-437

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2018-11

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2018-11 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Services des ressources humaines, en date du 29 novembre 2018, soit et est approuvé par ce conseil.

2018-438

ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 8 068 000,00 \$ - ACCUSÉ DE RÉCEPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception de l'adjudication par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 7 novembre 2018, de l'émission d'obligations au montant de 8 068 000,00 \$, à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC., au prix de 98,802 \$ du 100,00 \$, le tout tel qu'indiqué au document, intitulé: " Adjudication - Vente d'obligations par soumissions publiques " joint en annexe " A " à la présente résolution.

2018-439

DIRECTIVE DE CHANGEMENT 08 - CONTRAT ING 2018-01 - RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES - RUE CAMPBELL - MURETS DE SOUTÈNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 2018-222 adoptée lors de la séance tenue le 7 mai 2018 par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat ING 2018-01 concernant la réfection d'infrastructures urbaines - rue Campbell (de montée des Trente à rue Fortier) à Germain Lapalme & fils inc.;

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer des murets de soutènement supplémentaires lors des travaux de réfection de la rue Campbell, tel qu'il appert à la directive de changement 08;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la directive de changement 08 concernant l'installation de murets de soutènement, au montant de 33 850,16 \$, taxes non incluses, dans le cadre du contrat ING 2018-01 relativement à la réfection d'infrastructures urbaines - rue Campbell (de montée des Trente à rue Fortier).

Que cette directive de changement est approuvée en conformité à la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 22 novembre 2018.

Que la dépense décrite au bon de commande SI 18-68, au montant de 33 850,16 \$, taxes non incluses, soit payable à même le Règlement numéro 1266 (poste budgétaire 58-218-12-663), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de conduite et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-440

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le 24 octobre 2018, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ces prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires doivent être soumises pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, telles qu'adoptées par son conseil d'administration, le 24 octobre 2018.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2019, soit de 3 426 263 \$ et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise.

2018-441

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE le 24 octobre 2018, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ces prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires doivent être soumises pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, telles qu'adoptées par son conseil d'administration, le 24 octobre 2018.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2019, soit de 2 293 298,60 \$ et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise.

2018-442

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES, DONT LES MESURES AFIN DE RESPECTER LE RÈGLEMENT SUR LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE SINISTRE – VOLET 1

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500,00 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire de demande d'aide financière, lequel est joint en annexe " A " à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui totalisent 5 745,00 \$, et confirme que la contribution de la Ville de Mont-Saint-Hilaire sera d'une valeur d'au moins 900,00 \$.

Que la Ville autorise monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-443

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES, DONT LES MESURES AFIN DE RESPECTER LE RÈGLEMENT SUR LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE SINISTRE – VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000,00 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1- du Québec et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire de demande d'aide financière, lequel est joint en annexe " A " à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui totalisent 15 333,00 \$, et confirme que la contribution de la Ville de Mont-Saint-Hilaire sera d'une valeur d'au moins 2 000,00 \$.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les villes et municipalités locales de Beloeil, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000,00 \$ prévue au programme dans ce cas.

Que la Ville autorise monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-444

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - SOUPER-SOIRÉE DE NOËL - PAROISSE ST-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 500,00 \$ à la paroisse St-Hilaire, dans le cadre de l'organisation et la tenue d'un souper-soirée de Noël pour les personnes seules de la région qui se tiendra le 13 décembre 2018.

Que cette dépense, soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-22 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 21 novembre 2018.

2018-445

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - LE GRAIN D'SEL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 400,00 \$ à l'organisme Le Grain d'Sel, afin de soutenir cet organisme dans la poursuite de ses activités auprès des familles fréquentant le Centre d'entraide familial.

Que cette dépense, soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-19 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 21 novembre 2018.

2018-446

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - CENTRE DE FEMMES L'ESSENTIELLE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de femmes L'Essentielle travaille de concert avec les femmes à briser leur isolement, à accroître leur propre pouvoir et à diminuer les effets nocifs de l'appauvrissement et de la violence sur celles-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 500,00 \$ à l'organisme Centre de femmes L'Essentielle, afin de soutenir cet organisme dans la poursuite de sa mission auprès des citoyennes et à contribuer à leur offrir des services de qualité gratuitement.

Que cette dépense, soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-21 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 21 novembre 2018.

2018-447

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - L'ARCHE BELOEIL

CONSIDÉRANT QUE L'Arche Beloeil offre des milieux de vie à des adultes vivant avec un handicap intellectuel, les accompagne lors de leurs activités quotidiennes en leur apportant le soutien nécessaire à leurs besoins et développe des initiatives de travail adapté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 300,00 \$ à l'organisme L'Arche Beloeil, afin de soutenir cet organisme dans la réalisation de ses différents projets visant à combler les besoins de notre communauté.

Que cette dépense, soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-20 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 21 novembre 2018.

2018-448

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - GROUPE SCOUT MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire permet à des jeunes garçons et filles de 7 à 25 ans de vivre des activités avec des méthodologies et des thématiques prévues pour chaque groupe d'âge visant le développement intégral de l'individu;

CONSIDÉRANT la demande faite par le Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire afin que la Ville participe au financement des coûts engendrés pour le changement du revêtement de plancher du local utilisé par cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 500,00 \$ à l'organisme Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire pour l'objet mentionné ci-dessus.

Que cette dépense, soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-24 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 30 novembre 2018.

2018-449

NOMINATION DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT - MONSIEUR CHRISTIAN CHARRON

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la continuité des opérations de ce Service, le conseil souhaite nommer monsieur Christian Charron, qui occupe présentement la fonction de chef de division-urbanisme au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, au poste de directeur par intérim de ce Service;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, un ajustement salarial peut être effectué lors d'une affectation temporaire d'un cadre devant occuper temporairement un emploi dont le classement est supérieur à celui de son emploi régulier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Christian Charron à titre de directeur par intérim, au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et ce, à compter du 4 décembre 2018.

Que monsieur Charron bénéficiera de la prime salariale de 10 % au cours de cette affectation, tel que prévu à la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 27 novembre 2018.

2018-450

NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR 3 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - MADAME MYRIAM TRUCHON

CONSIDÉRANT la vacance au poste régulier de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Myriam Truchon se qualifie pour occuper ce poste, en vertu de l'article 7,03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Myriam Truchon au poste régulier de journalier-opérateur 3, au Service des travaux publics, suivant la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 7), et ce, à compter du 4 décembre 2018.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 14 novembre 2018.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière, en date du 20 novembre 2018.

2018-451

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'Union des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 et confie à l'Union des municipalités du Québec le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale.

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confie à l'Union des municipalités du Québec le pouvoir de bénéficiaire ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à compléter pour l'Union des municipalités du Québec, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à payer, à l'Union des municipalités du Québec, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'Union des municipalités du Québec:

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'Union des municipalités du Québec et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres l'Union des municipalités du Québec;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$.

2018-452

ACQUISITION DE LICENCES WINDOWS SERVER 2016 DE MICROSOFT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve une enveloppe budgétaire à même le fonds de roulement (poste budgétaire 55-911-00-001) pour l'acquisition de licences Windows Server 2016 de Microsoft ainsi que la main d'oeuvre pour la mise à niveau des serveurs, au montant de 35 000,00 \$, taxes incluses, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Que cette enveloppe budgétaire soit créée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 22 novembre 2018.

2018-453

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - SIGNATURE D'UNE TRANSACTION-QUITTANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise monsieur Daniel Desroches, directeur général, à signer au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la transaction-quittance à intervenir avec l'employé numéro 610005 ainsi que le paiement des sommes établies en vertu de ladite transaction-quittance, à même le poste budgétaire 02-610-00-111 et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-23 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 29 novembre 2018.

2018-454

ADHÉSION AU REGROUPEMENT DES RÉCUPÉRATEURS ET DES RECYCLEURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION DU QUÉBEC (3R MCDQ)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'adhésion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à titre de membre affilié au Regroupement des récupérateurs et des recycleurs des matériaux de construction et de démolition du Québec pour une période de un (1) an au montant de 395,00 \$, taxes non incluses.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-494, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2018-25 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 30 novembre 2018.

2018-455

ACQUISITION DE RUES ET SERVITUDES - DIVERS PROJETS DOMICILIAIRES DU BOISÉ ENSOLEILLÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire acquière les rues et servitudes suivantes:

- de la compagnie 2957-2237 Québec inc., les lots 3 882 905 (rue du Cheval-Blanc), 3 746 106 (rue des Éperviers) et 3 882 902 (rue des Éperviers), au cadastre du Québec, selon la convention signée le 13 juin 2007 pour la réalisation des travaux d'infrastructures du projet " Cheval-Blanc, phase 2 ";
- de la compagnie 9169-3226 Québec inc., les lots 3 440 043 (rue des Bernaches), 3 440 014 (rue des Bernaches) et 3 445 776 (rue des Bernaches), au cadastre du Québec, selon la convention signée le 13 juin 2007 pour la réalisation des travaux d'infrastructures du projet " Belvédère du boisé, phase 1 ";
- de la compagnie P. Talbot inc., les lots 4 373 580 (rue des Passerins) et 4 595 696 (rue du Cheval-Blanc), au cadastre du Québec, selon la convention signée le 15 octobre 2010 pour la réalisation des travaux d'infrastructures du projet " Boisé ensoleillé, phase XV ";
- de la compagnie P. Talbot inc., le lot 2 861 047 (rue des Bernaches - sentier), au cadastre du Québec selon la convention signée le 12 juillet 2001 pour la réalisation des travaux d'infrastructures du projet " Boisé ensoleillé, phase X ";

Que les présentes rues et servitudes soient consenties pour la somme de un dollar (1,00 \$) chacune et autres bonnes et valables considérations, payable comptant à la signature des actes.

Que l'acquisition de ces rues et servitudes soit effectuée en conformité au rapport de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, en date du 8 novembre 2018.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant M^e Joanie Lalonde-Piecharski, notaire, tout acte ou document donnant effet à la présente.

2018-456

PRISE EN CHARGE DES OPÉRATIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) le 22 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR débutera ses opérations le 1^{er} janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

De transférer à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu l'ensemble des opérations du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.

De reconnaître la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu comme seule responsable de l'ensemble des services de sécurité incendie sur le territoire qu'elle dessert.

2018-457

TRANSFERT DES RESSOURCES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) le 22 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les activités menées par le Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire seront cédées à la RISIVR dès le début de ses opérations, soit le 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire transfère 36 employés, soit 1 employé syndiqué selon la convention collective de travail des cols blancs, 30 employés syndiqués selon la convention collective de travail des pompiers, 3 employés du personnel cadre à temps partiel ainsi que 2 employés du personnel cadre permanent;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR deviendra, à compter du 1^{er} janvier 2019, le nouvel employeur de ces employés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 45 du *Code du travail* et 2097 du *Code civil du Québec*, les accréditations, les conventions collectives et les contrats de travail en vigueur lient le nouvel employeur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

De transférer à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le 1^{er} janvier 2019, les employés du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, identifiés au document " Liste des employés actifs ", lequel document est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

De procéder à la fermeture des dossiers administratifs de ces employés en date du transfert.

2018-458

DÉNONCIATION DES ENTENTES INTERMUNICIPALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est de plus résolu de s'engager à payer une quote-part spéciale afin de refléter les nouvelles conventions collectives concernant la rétroactivité des employés syndiqués (pompiers et cols blancs), pour la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la signature de ces conventions.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est actuellement partie à diverses ententes en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2019, le Service de sécurité incendie sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire sera assuré par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 14 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire dénonce les ententes suivantes afin que celles-ci prennent fin le 31 décembre 2018:

- Entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie (Saint-Hyacinthe);
- Entente d'assistance lorsque requise, de l'escouade de sauveteurs en montagne du Service de la sécurité incendie (Longueuil);
- Entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité incendie (Beloeil, Chambly, McMasterville, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Julie, Saint-Marc-sur-Richelieu, Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Mathias-sur-Richelieu);
- Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (Saint-Charles-sur-Richelieu);
- Entente pour la protection du territoire espaces verts de la montagne (Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU));
- Contrat de téléavertisseurs - Télé-Page (TéléPage);
- Convention d'usage - Système de radiocommunication numérique à couverture étendue (Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Jean-Baptiste et Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill);
- Convention usage - Un cabinet d'équipement à l'école de la Pommeraie (Commission scolaire des Patriotes);
- Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne - Paroisse Sainte-Marie-Madeleine (Paroisse Sainte-Marie-Madeleine);
- Entente relative à l'établissement d'une entente d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie (Beloeil);

- Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu (Beloeil, McMasterville, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand);
- Entente de partage de location de site pour Pagenet (Beloeil, Otterburn Park et McMasterville);
- Entente intermunicipale sur le partage des ressources aux opérations en matière de sécurité incendie (Otterburn Park);
- Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de gestion du service de sécurité incendie (Otterburn Park).

Que la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu honore les ententes précitées, le tout tel que plus amplement décrit à la résolution CA-2018-11-62 adoptée par le conseil d'administration de ladite Régie tenu le 8 novembre 2018.

Que les parties désignées aux ententes précitées soient invitées à communiquer à cette fin avec la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

2018-459

RENOUVELLEMENT DE MANDAT - COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Glenna McGuire, à titre de membre citoyen du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, venait à échéance le 30 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE madame McGuire a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement du mandat de madame Glenna McGuire, à titre de membre citoyen du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CCEDD), et ce, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans à compter de ce jour.

2018-460

APPUI À LA VILLE D'OTTERBURN PARK CONCERNANT LA COMPAGNIE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS TELUS

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Otterburn Park est impliquée dans une cause avec la compagnie de télécommunications Telus (ci-après Telus), qui a demandé et obtenu d'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ci-après ISDE Canada) l'autorisation d'implanter une nouvelle tour de télécommunications sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park dans la zone de conservation prioritaire du boisé des Bosquets Albert Hudon, située au 591, rue Mountainview;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Otterburn Park s'oppose à cette décision et présentera à la Cour fédérale, une requête pour sursis (demande de mesures provisoires) et une demande de contrôle judiciaire et de jugement déclaratoire en vertu des articles 18, 18.1 et 18.2 de la *Loi sur les Cours fédérales*;

CONSIDÉRANT QUE cette cause présente des enjeux et de l'intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec qui souhaitent faire reconnaître leurs droits et exiger que les compagnies de télécommunications respectent les obligations qui leur incombent en vertu de la *Circulaire CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion*, relativement aux demandes d'implantation de nouvelles tours de télécommunications sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE, de surcroît, la Ville d'Otterburn Park est une petite municipalité d'un peu plus de 8 000 habitants, dont la quasi-totalité, soit environ 95 %, du territoire est occupé par des résidences, des parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune zone industrielle sur tout le territoire de la Ville d'Otterburn Park ou autre zone semblable où l'implantation d'une tour de télécommunications aurait peu ou pas d'impact sur les citoyens et l'environnement;

CONSIDÉRANT les préoccupations et les craintes exprimées par une partie importante de citoyens de la Ville d'Otterburn Park quant aux impacts de l'implantation d'une nouvelle tour de télécommunications sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Telus devra abattre plusieurs arbres pour planter une nouvelle tour de télécommunications sur le site Mountainview;

CONSIDÉRANT les principes de précaution et de développement durable, qui impliquent que le développement des réseaux de télécommunications ne devrait pas être administré sans tenir compte des dimensions humaines, sociales et environnementales qui occupent une place de plus en plus important au sein de notre société moderne et démocratique;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidences sont situées à proximité du site Mountainview;

CONSIDÉRANT QUE le site Mountainview est clairement un site inapproprié et déraisonnable pour l'implantation d'une nouvelle tour de télécommunications;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie la Ville d'Otterburn Park dans sa démarche de contestation à la Cour fédérale de la décision rendue par ISDE Canada autorisant Telus à planter une nouvelle tour de télécommunications sur le territoire de la ville d'Otterburn Park dans la zone de conservation prioritaire du boisé des Bosquets Albert Hudon, située au 591, rue Mountainview.

2018-461

APPUI AUX CERCLES DE FERMIFIÈRES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermifières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermifières du Québec, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermifières du Québec distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermifières du Québec distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de-Paul, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières du Québec amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé, Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur " Tricot- graffiti " et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route " Tricot-graffiti ", qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est fière d'appuyer les Cercles de Fermières du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès des municipalités du Québec.

2018-462

DÉLÉGATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX FCM

CONSIDÉRANT le besoin d'établir un plan de gestion des actifs des chaussées sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT le programme de subvention intitulé " Programme de gestion des actifs municipaux " offert par la Fédération canadienne des municipalités pour développer un programme de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la part du financement du programme que la Ville doit fournir (20 %) est incluse à l'intérieur du budget régulier d'opération du Service de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, pour la présentation d'une demande de subvention au " Programme de gestion des actifs municipaux " de la Fédération canadienne des municipalités pour la mise en place d'un plan de gestion des actifs pour les chaussées sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au " Programme de gestion des actifs municipaux " de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs:

- activité numéro 1: plan de gestion des actifs des chaussées municipales
- activité numéro 2: migration des données d'infrastructures et d'actifs vers la géomatique.

Que ce conseil autorise le financement des coûts associés à ce projet pour couvrir 20 % du budget global, soit un montant de 11 000,00 \$.

2018-463

CONVENTION TYPE - BOUCHE(S) D'INCENDIE PRIVÉE(S) - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur du règlement numéro 836, il est indiqué que les bouches d'incendie privées, les soupapes à bornes indicatrices et les raccordements à l'usage du Service de sécurité incendie situés sur la propriété privée doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et être visibles et accessibles en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics et le Service de la sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ont identifié avec précision les endroits sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire où existent des bouches d'incendie privées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est disposée à faire une vérification des bouches d'incendie privées en même temps que les bouches d'incendie de la municipalité afin de vérifier leur fonctionnement et d'informer les propriétaires lorsque ladite bouche d'incendie n'est pas en bon état de fonctionnement et qu'à cet effet, une convention doit être signée avec lesdits propriétaires;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-355 par laquelle le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur du Service des travaux publics étaient mandatés à signer au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire les conventions relatives aux bouches d'incendie privées;

CONSIDÉRANT la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu qui sera opérationnelle en janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil abroge la résolution 2017-355 mandatant le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur du Service des travaux publics à signer au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire les conventions relatives aux bouches d'incendie privées.

Que ce conseil approuve la convention type relative aux bouches d'incendie privées à intervenir entre les propriétaires de bouches d'incendie privées et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle convention est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le directeur du Service des travaux publics, soit et est mandaté afin de signer au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire lesdites conventions relatives aux bouches d'incendie privées.

2018-464

POLITIQUE DE SERVICE AU CITOYEN

CONSIDÉRANT que le service au citoyen est au coeur des préoccupations du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le conseil municipal souhaite procéder à l'adoption d'une " Politique de service au citoyen ";

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la " Politique de service au citoyen " de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2018-465

PROJET D'ENTENTE POUR FACILITER LE RABAIS AUX CITOYENS DE MONT-SAINT-HILAIRE LORS DE L'ACHAT DE LA PASSE ANNUELLE À LA RÉSERVE NATURELLE GAULT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire offrir à ses citoyens un rabais pour la passe annuelle à la Réserve naturelle Gault;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le projet d' " Entente pour faciliter le rabais aux citoyens de Mont-Saint-Hilaire lors de l'achat de la passe annuelle à la Réserve naturelle Gault ", lequel est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que cette entente soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2018-466

COMPTES RENDUS DES RENCONTRES NO 29 DU 11 OCTOBRE 2018 ET NO 30 DU 25 OCTOBRE 2018 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception des comptes rendus des rencontres no 29 et no 30 tenues respectivement les 11 et 25 octobre 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-467

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 novembre 2018 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2018-11-R : Calendrier des réunions du comité pour l'année 2019
- 2018-12-R : Appui à la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
- 2018-13-R : Déclaration de principes de l'Alliance ARIANE pour une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

- 2018-14-R : Signature du pacte pour la transition visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre

2018-468

APPUI À LA DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT la recommandation 2018-12-R émise par le comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire lors de la réunion ordinaire du 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol) et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérèglent de façon sans précédent le climat mondial;

CONSIDÉRANT QUE tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée " bouleversement climatique abrupt et irréversible " qui menace la civilisation et la vie;

CONSIDÉRANT QUE les actions inadaptées des acteurs politiques, face à la situation dramatique, se développent dangereusement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités du Québec sont sollicitées pour adopter la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire adopte la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire sollicite l'engagement de ses citoyens, ses élus, ses employés et l'ensemble de ses parties prenantes afin qu'ils appuient la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.

Que la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique est disponible en ligne à l'adresse suivante: www.groupmobilisation.com/la-duc.

Qu'un lien vers www.groupmobilisation.com/la-duc soit affiché sur la page principale du site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ainsi que sur les réseaux sociaux où une page est alimentée par la Ville.

2018-469

SIGNATURE DE LA DÉCLARATION DE PRINCIPES DE L'ALLIANCE ARIANE POUR UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANSIME

CONSIDÉRANT la recommandation 2018-13-R émise par le comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire lors de la réunion ordinaire du 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme est dispersée dans de nombreux textes législatifs et autres politiques, éparpillés entre autant de domaines, et se déploie sans vision d'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE cet éclatement décisionnel est responsable, dans les collectivités, de nombreuses incohérences dont les conséquences environnementales, sociales et économiques sont coûteuses pour l'ensemble de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement des milieux de vie et la gestion économe du territoire reposent à la fois sur les actions de l'État et sur celles des instances municipales, sans oublier les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte de plusieurs objectifs nationaux, en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de pétrole, de développement des transports collectifs, de revitalisation des collectivités, de santé publique, de mise en valeur du patrimoine et des paysages, de protection de la biodiversité, entre autres, dépend d'une plus grande cohérence entre les orientations et les actions de l'État et celles des instances municipales;

CONSIDÉRANT QU'il est fondamental et urgent de réunir, dans un même texte ayant statut de Politique nationale, une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui puisse assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance ARIANE regroupe des organisations et experts réunis dans une vision commune afin que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soit une priorité au Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire signe la déclaration de principes de l'Alliance ARIANE et appuie la proposition que le gouvernement du Québec se dote d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Alliance ARIANE et au premier ministre du Québec, monsieur François Legault.

2018-470

SOLLICITATION POUR ENCOURAGER LES CITOYENS, LES ÉLUS, LES EMPLOYÉS ET LES PARTIES PRENANTES À SIGNER LE PACTE POUR LA TRANSITION

CONSIDÉRANT la recommandation 2018-14-R émise par le comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire lors de la réunion ordinaire du 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la science le dit clairement que nous sommes entrés dans une ère de bouleversements climatiques et qu'il y a urgence. Le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré: " Nous avons deux ans pour agir sous peine de conséquences désastreuses ". Il en appelle à la société civile de tous les pays;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence de la situation exige une mobilisation sans précédent et de vigoureuses actions collectives pour protéger le monde dans lequel nous vivons, l'eau, l'air, les sols qui nous nourrissent, nous et nos enfants;

CONSIDÉRANT QUE la science nous dit également qu'il est technologiquement humainement et économiquement possible de limiter le réchauffement de la planète. La solution passe par la volonté politique;

CONSIDÉRANT QU'en signant, les citoyens s'engagent, immédiatement et pour les deux prochaines années, à la mesure de leur réalité et de leurs capacités, à réduire les émissions de gaz à effet de serre en posant concrètement des gestes au quotidien touchant, entre autres, la consommation, l'alimentation, l'empreinte écologique et l'engagement citoyen;

CONSIDÉRANT QU'en tant que gouvernement de proximité, la Ville peut jouer un rôle de premier plan dans la lutte aux changements climatiques, notamment en sollicitant l'engagement de ses citoyens, ses élus, ses employés et l'ensemble de ses parties prenantes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire sollicite l'engagement de ses citoyens, des élus, de ses employés et de l'ensemble de ses parties prenantes afin qu'ils signent le pacte pour la transition et s'engagent concrètement à adopter des comportements écoresponsables tels que précisés sur le site Internet www.lepacte.ca.

Qu'un lien vers www.lepacte.ca soit affiché sur la page principale du site Internet de la Ville ainsi que sur les réseaux sociaux où une page est alimentée par la Ville.

Que la présente recommandation soit transmise aux villes parties à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu de façon à poursuivre le mouvement d'engagement vers la transition écologique.

2018-471

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 novembre 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2018-472

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2018-120, 2018-111, 2018-110, 2018-112, 2018-113, 2018-114, 2018-115, 2018-116, 2018-117, 2018-118 ET 2018-119

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 27 novembre 2018 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2018-120 : Rue de la Grotte (lot 5 492 134)
Plans et recommandation 2018-155-R (annexe A)
- PIIA 2018-111 : 1174, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2018-156-R (annexe B)

- PIIA 2018-110 : 591, rue Chapleau
Plans et recommandation 2018-160-R (annexe C)
- PIIA 2018-112 : 604, rue De Beaujeu
Plans et recommandation 2018-161-R (annexe D)
- PIIA 2018-113 : 83-85, rue Sainte-Anne
Plans et recommandation 2018-162-R (annexe E)
- PIIA 2018-114 : 849, rue des Bernaches
Plans et recommandation 2018-163-R (annexe F)
- PIIA 2018-115 : 1785, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2018-164-R (annexe G)
- PIIA 2018-116 : 239, rue de Montplaisant
Plans et recommandation 2018-165-R (annexe H)
- PIIA 2018-117 : 671, chemin Rouillard
Plans et recommandation 2018-166-R (annexe I)
- PIIA 2018-118 : 653, rue Rimbaud
Plans et recommandation 2018-167-R (annexe J)
- PIIA 2018-119 : 124, rue Gédéon-Ouimet
Plans et recommandation 2018-168-R (annexe K)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " K " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur Christian Charron, chef de division-urbanisme, au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, explique la demande de dérogation mineure 2018-09.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant le lot 1 816 768 au cadastre du Québec situé rue Rimbaud :

Aucune intervention.

2018-473

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-09 - LOT 1 816 768 AU CADASTRE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2018-09 présentée par le mandataire du propriétaire de la propriété portant le numéro de lot 1 816 768 au cadastre du Québec situé rue Rimbaud.

Celle-ci a pour but de permettre une superficie de terrain de 624,3 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une superficie minimale de terrain de 700 mètres carrés, permettant ainsi une dérogation de 75,7 mètres carrés. De plus, la demande a pour but de permettre une profondeur de terrain de 28,96 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une profondeur minimale de terrain de 30 mètres, permettant ainsi une dérogation de 1,04 mètre, tel qu'il appert au certificat de localisation émis par monsieur Jean-Philippe Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 25 septembre 2018, portant le numéro de minute 6828, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante. Cette demande a pour but de rendre constructible le lot mentionné ci-dessus.

...Monsieur Christian Charron, chef de division-urbanisme, au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, explique la demande de dérogation mineure 2018-09.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant le 657, rue Doyle :

Des questions sont posées relativement à l'emplacement d'une future résidence sur le lot créé, à la préservation de l'intimité des résidences construites et à la trame urbaine de ce secteur.

2018-474

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-10 - 657, RUE DOYLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2018-10 présentée par les mandataires des propriétaires de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 657, rue Doyle.

Celle-ci a pour but de permettre, pour le lot projeté 6 281 575 au cadastre du Québec, où est située la propriété existante, une profondeur de terrain de 28,50 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une profondeur minimale de 30 mètres, permettant ainsi une dérogation de 1,50 mètre. De plus, la demande a pour but de permettre, pour le lot projeté 6 281 576 au cadastre du Québec, où sera située la nouvelle résidence, une profondeur de terrain de 28,47 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une profondeur minimale de 30 mètres, permettant ainsi une dérogation de 1,53 mètre, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, en date du 23 octobre 2018, portant le numéro de minute 57080, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante. Cette demande a pour but d'autoriser un projet de subdivision du lot 1 815 585, au cadastre du Québec, en deux lots distincts sur chacun desquels serait située une résidence.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: madame la conseillère Christine Imbeau et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2018-475

DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS RÉSIDENTIELS DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT le " Document de demande de modification aux îlots déstructurés résidentiels de Mont-Saint-Hilaire ", daté de novembre 2018 et préparé par monsieur Vincent Poirier, conseiller professionnel en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en accord avec la révision proposée pour ces îlots;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

D'approuver le " Document de modifications aux îlots déstructurés résidentiels de Mont-Saint-Hilaire " joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante et de transmettre ce document à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) dans le cadre de la demande d'autorisation à portée collective qui sera déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'identifier de nouveaux îlots déstructurés sur le territoire des villes faisant partie de ladite MRC.

2018-476

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION DÉTACHÉ ET TRANSFORMATION D'UNE CIDRERIE EXISTANTE EN LOGEMENT PRINCIPAL - 1074, CHEMIN DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du demandeur, propriétaire du lot 2 348 874 au cadastre du Québec, situé en front de la propriété sise au 1074, chemin de la Montagne, concernant l'aménagement d'un logement bigénération détaché d'une superficie de 180 mètres carrés et la transformation d'une cidrerie existante en logement principal;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot est situé en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-373, datée du 2 octobre 2018, par laquelle le conseil approuve la demande de dérogation mineure 2018-07 visant à autoriser un logement bigénération d'une superficie de 180 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 permet une superficie maximale de 100 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'avec la dérogation mineure mentionnée ci-dessus, ce projet est permis par le Règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, approuvé par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, et conforme au schéma d'aménagement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du demandeur concernant l'aménagement d'un logement bigénération d'une superficie de 180 mètres carrés et la transformation d'une cidrerie existante en logement principal, sur le lot 2 348 874 au cadastre du Québec, situé en front de la propriété sise au 1074, chemin de la Montagne, laquelle est conforme au Règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à la demande de dérogation mineure 2018-07 approuvée par le conseil municipal et aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*.

Que considérant la situation de la parcelle visée par la demande, il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs dans la municipalité et en dehors de la zone agricole.

2018-477

CERTIFICAT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1265

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au Règlement numéro 1265, intitulé: " Règlement autorisant le paiement de divers honoraires professionnels requis dans le cadre du projet de développement de l'aire TOD 2 du secteur de la Gare et autorisant un emprunt de sept cent quatre-vingt mille dollars (780 000,00 \$) nécessaire à cette fin " soit et est approuvé par ce conseil.

2018-478

OCTROI DU CONTRAT BA18-06 - FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER V-TO INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de V-TO inc., au montant de 41 775,44 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de produits d'entretien ménager, dans le cadre du contrat BA18-06, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de trois (3) ans, soit du 5 décembre 2018 au 30 novembre 2021.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 22 novembre 2018.

Que la dépense décrite au bon de commande BA-1831, au montant de 3 449,25 \$, taxes incluses pour l'année 2018, est payable à même le poste budgétaire 02-811-00-660, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

OCTROI DU CONTRAT SJ 2018-01 RELATIVEMENT À DES SERVICES D'AGENTS DE STATIONNEMENT - GESTION PERGEBEC INC. F.A.S.R.S. " SÉCURITÉ INVESTIGATIONS QUALI-T "

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de la firme Gestion Pergebec inc. f.a.s.r.s. " Sécurité Investigations Quali-T ", au montant estimé de 6 832,96 \$, incluant les taxes, (pour une banque de 150 heures de service) sur la base des taux horaires soumis dans le cadre du contrat SJ 2018-01, concernant les services d'un agent de sécurité pour le stationnement de nuit en période hivernale, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est pour la période du 4 décembre 2018 au 1^{er} avril 2019 inclusivement.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint aux Services juridiques, contenue dans son rapport en date du 22 novembre 2018.

Que la dépense, pour la période du 4 décembre au 31 décembre 2018, au montant de 1 485,75 \$, excluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-355-00-419, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le personnel de la firme Gestion Pergebec inc. f.a.s.r.s. " Sécurité Investigations Quali-T " soit autorisé à émettre des constats d'infraction en vertu du Règlement numéro 919 et ses amendements concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, relativement au stationnement de nuit en période hivernale.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

...Avant de procéder à la période de questions, monsieur le maire Yves Corriveau et les conseillers municipaux soulignent le départ à la retraite de monsieur Daniel Desroches, directeur général. Ils le remercient pour son passage à la Ville de Mont-Saint-Hilaire et lui souhaite une bonne retraite.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Départ à la retraite de M. Daniel Desroches, directeur général Protection de l'environnement – marche des moteurs au ralenti
M. Albert Chruchill	Départ à la retraite de M. Daniel Desroches, directeur général Construction de l'école secteur de la Gare - parc école
M. Jacques Charbonneau	Demandes d'aide financière à la Ville Paiement des infrastructures rue Saint-Georges – partage des coûts Stationnement face au Strøm spa Mont-Saint-Hilaire

Mme Valérie Mongeau	Projet du site Mont St-Hilaire motel et cabines - consultation publique
M. Jean-Yves Héroux	Départ à la retraite de M. Daniel Desroches, directeur général Échange de terrain - rue Saint-Georges Projet du site Mont St-Hilaire motel et cabines - consultation publique Projet rue Saint-Georges - obligations de la Ville concernant le bruit et les vibrations Parc Lamartine - consultation publique Débat tenu entre messieurs les conseillers Emile Grenon Gilbert et Louis Toner PPU à l'encontre de la volonté des citoyens
Mme Luce Cloutier	Politique participation citoyenne en matière d'urbanisme Pétition PPU centre-ville – environ 2 600 signatures Tract – La voix des citoyens de Mont-Saint-Hilaire Comité de districts Paiement des infrastructures rue Saint-Georges – partage des coûts Vision de la Ville - Ville de nature, d'art et de patrimoine Dépliant PPU centre-ville
Mme Monique Gingras	Affaissement terrain – secteur rue De La Salle - coût des travaux - Programme rénovation Québec
M. Henri Gazeau	Processus de décision - dérogation mineure versus PPU Écoute des citoyens - référendum Projet du site Mont St-Hilaire motel et cabine Départ de M. Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement
M. Ferdinand Berner	Souplesse dans la prise de décision

2018-480

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 45.

Yves Corriveau, maire

Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière